



Pays de la Loire

recensement
agricole
2010

L'élevage caprin se concentre dans des structures spécialisées de grande dimension économique

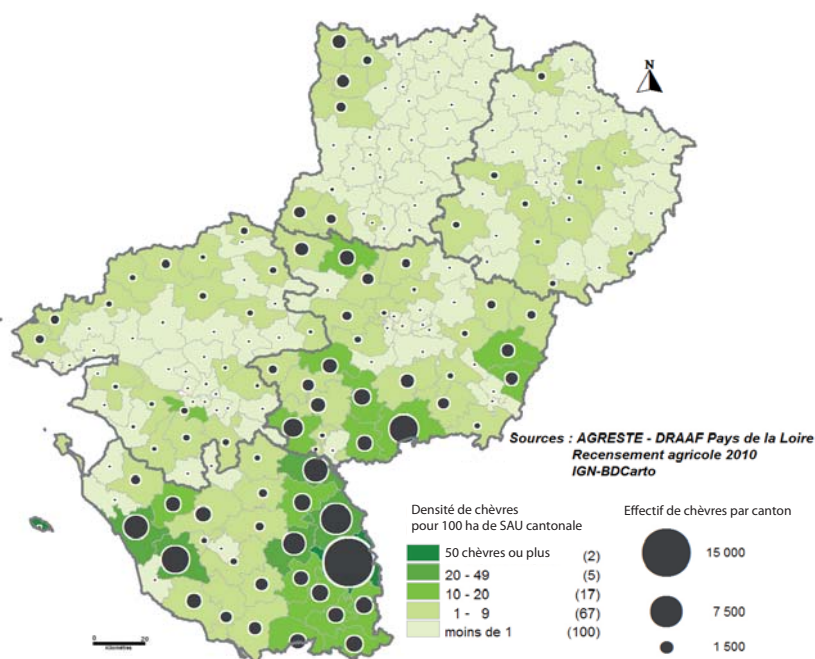
Avec 164 200 caprins dont 114 300 chèvres en 2010, la région Pays de la Loire compte près de 12 % du cheptel national. Depuis le recensement agricole réalisé en 2000, la région enregistre une progression marquée de son cheptel (+ 47 %) et parallèlement la disparition de plus de six exploitations sur dix. Près de 830 exploitations élèvent des caprins sachant que 360 d'entre elles apparaissent spécialisées dans ce type d'élevage. Le troupeau caprin se concentre nettement dans des structures économiques de grande dimension majoritairement spécialisées dans cette production. L'élevage caprin s'appuie avant tout sur la dimension familiale de la main d'œuvre. Néanmoins, la place du salariat permanent non familial est confortée. Le développement des formes sociétaires se poursuit, en particulier celui des EARL. Une productivité du travail accrue ainsi qu'un accroissement de la force de travail par exploitation permettent de faire face à l'agrandissement des troupeaux. Ainsi en 2010 au sein des exploitations ayant des chèvres, une unité de travail annuel (UTA) gère en moyenne près de 80 chèvres et une petite trentaine d'hectares de SAU. L'enjeu de la succession se pose pour près d'une exploitation sur deux.

Forte progression du troupeau caprin régional mais disparition de plus de six exploitations sur dix

Avec 164 200 caprins recensés en 2010 (soit près de 12 % du cheptel national), la région Pays de la Loire se hisse à la seconde place nationale. Le cheptel caprin s'est accru d'environ 52 500 animaux depuis le recensement précédent (+ 47 % dans la région contre +16 % à l'échelon national et + 11 % en Poitou-Charentes) dont près de 40 000 chèvres (tableau 1). Parallèlement, le nombre d'exploitations ayant des caprins a fortement diminué, en dix ans (- 64 %). Avec 830 exploitations caprines en 2010, la région se situe en 7ème position nationale pour ce critère. Le rythme de régression des exploitations caprines est assez homogène dans les

départements de la région (de - 63 % à - 72 %) hormis en Vendée (- 47 %) où la taille des exploitations est nettement plus importante (260 chèvres et 365 caprins par exploitation en moyenne). La diminution du nombre d'exploitations est particulièrement marquée dans les structures de faible dimension économique (- 80 %) et dans les exploitations de taille moyenne (- 72 %) contre - 32 % dans les grandes structures. Ces dernières représentent désormais 56 % des exploitations caprines recensées en 2010. La progression du cheptel caprin observée dans la région résulte de tendances divergentes. Ainsi,

Fig 1 : Localisation des chèvres en 2010 en région Pays de la Loire



le cheptel régresse de moitié dans les structures économiques de taille moyenne et de près des deux tiers dans les petites exploitations. A l'opposé, on dénombre 47 000 chèvres supplémentaires dans les exploitations de grande dimension économique. Ces dernières hébergent désormais 94 % des chèvres de la région. Géographiquement, les élevages caprins se concentrent majoritairement dans la partie sud de la région à proximité de la région Poitou-Charentes, première région caprine française (figure 1). Ainsi, la Vendée héberge près de 32 % des exploitations caprines et 58 % du cheptel caprin. De façon plus accentuée qu'en Vendée, le Maine-et-Loire a connu de fortes évolutions et représente désormais

21% des exploitations et 27 % du cheptel régional. Tous les départements enregistrent une progression des effectifs caprins.

La production de lait est l'activité principale de ces élevages. Selon la statistique agricole annuelle (SAA), la production finale de lait de chèvres dans la région représente 92 millions de litres dont 88 millions de litres livrés à l'industrie en 2010. Cette production régionale, en forte croissance au cours de la dernière décennie, représente de l'ordre de 14 % de la production nationale 2010. D'après les données du recensement agricole 2010, le nombre de places de chevreaux à l'engraissement est de l'ordre de 45 500. Ces places sont rencontrées

dans un peu plus de 200 exploitations. Le nombre de chevreaux produits est évalué à environ 106 000 têtes en 2010 selon la SAA. Une approche typologique fine sera réalisée ultérieurement pour aller plus loin dans l'analyse et la caractérisation des différents systèmes technico-économiques caprins de la région.

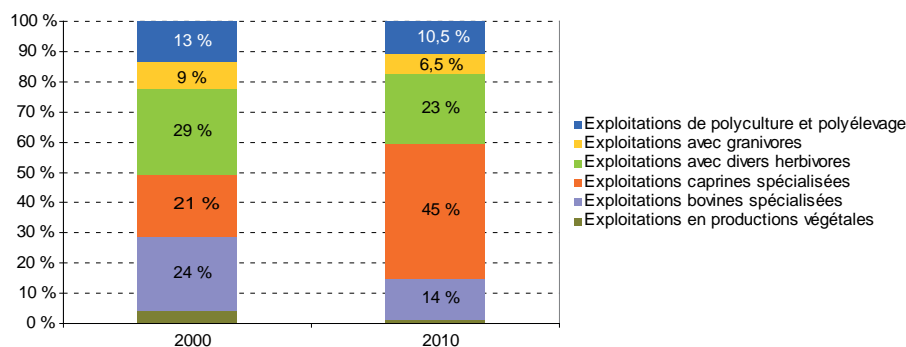
Avec une valeur calculée voisine de 134 millions d'euros en 2010, la contribution des exploitations avec caprins à la production brute standard représente de l'ordre de 2,5 % de la valeur globale régionale. A eux seuls, les élevages caprins de grande dimension économique dégagent 92 % de ce montant (77 % en 2000).

Concentration du cheptel caprin dans de grands élevages spécialisés

La taille moyenne des troupeaux de la région s'accroît fortement en passant de 49 caprins par élevage en 2000 à près de 200 en 2010 et de 35 chèvres à près de 150 (tableau 1). Comme l'indiquent les figures 2 et 3, le mouvement de concentration et de spécialisation est particulièrement net. Ainsi, les 360 structures caprines spécialisées, soit près de 45 % des exploitations caprines (21 % en 2000), concentrent à elles seules près de 80 % des caprins. Dans ces exploitations spécialisées, les effectifs moyens de caprins et de chèvres atteignent respectivement des valeurs voisines de 350 et 250 en 2010. Pour faire face à cet accroissement de la taille des troupeaux, le nombre moyen d'UTA mobilisées par exploitation progresse d'environ 0,6 point entre les deux recensements (tableaux 1 et 2) et la productivité du travail des actifs s'est accrue parallèlement. En effet en 2010, au sein des élevages ayant des chèvres, chaque UTA en gère en moyenne près de 80 et une petite trentaine d'hectares de SAU, soit une cinquantaine de chèvres et quelques ha de SAU supplémentaires par rapport à 2000. L'analyse de la valeur du produit brut standard (PBS) dégagé par UTA illustre également cet accroissement de productivité du travail. En effet, pour 100 000 euros de PBS, 1,1 UTA est mobilisée en 2010 contre 1,6 en 2000.

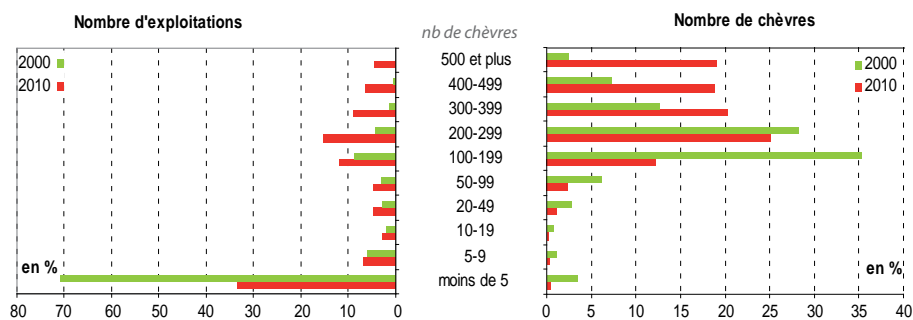
Au sein des structures non spécialisées, les caprins sont fréquemment associés à d'autres herbivores notamment des bovins et des ovins. La combinaison d'herbivores

Fig. 2 : Près d'une exploitation caprine sur deux est spécialisée dans cette activité
Exploitations avec caprins selon leur orientation technico-économique



Champ : exploitations ayant des caprins
Source : Agreste - recensements agricoles 2000 et 2010

Figure 3 : Les chèvres se concentrent dans les grands élevages



Champ : exploitations ayant des chèvres
Source : Agreste - recensements agricoles 2000 et 2010

caractérise en particulier les exploitations non spécialisées de petite dimension économique (PBS inférieure à 25 000 €) puisque 50 % de ces dernières ont ce type d'orientation. Les exploitations de petite

dimension économique ne ressortent spécialisées en production caprine que dans un cas sur cinq.

Un assolement moyen composé de 54 % d'herbe, 13 % de maïs fourrager et 32 % de COP en 2010

Avec 45 000 ha, les exploitations ayant des caprins valorisent moins de 2,5 % de la SAU régionale. Toutes dimensions

économiques confondues, la SAU moyenne des exploitations caprines est passée de 32 ha en 2000 à 54 ha en

2010 sachant que la surface fourragère principale (SFP) représente les deux tiers de cette SAU. Comparativement aux

exploitations laitières bovines, les surfaces en maïs fourrager sont limitées (moins de 15 % de la SFP en général sauf en Vendée et en Mayenne où la part du maïs fourrager grimpe à 23 % environ). Toutes les exploitations caprines ne sont pas en autonomie alimentaire. Une approche des chargements à la fois par hectare de SFP (alimentation grossière herbivores) et par hectare de SAU (alimentation totale tous cheptels) indique, pour les deux ratios, une augmentation du chargement moyen de l'ordre de + 0,25 UGB/ha. Les chargements les plus élevés sont

observés en Maine-et-Loire et en Vendée avec des valeurs respectives de 1,9 et de 2,1 UGB herbivores par hectare de SFP pour une moyenne régionale de 1,8 en 2010. Dans un contexte de prix du litre de lait moins favorable et de réduction des volumes à produire, la recherche de cette autonomie alimentaire est l'une des voies empruntées par certains éleveurs pour maîtriser les coûts de production. Contrairement aux élevages bovins, le pâturage est assez peu pratiqué dans les élevages caprins (environ 40 % des exploitations) et ce d'autant moins que la

taille des élevages s'accroît.

Les surfaces en céréales et oléoprotéagineux (COP) croissent en moyenne d'une dizaine d'hectares par exploitation en disposant sachant que ces cultures sont présentes dans six exploitations sur dix. Ainsi en 2010, la surface en COP est de 28 ha par exploitation en ayant (17 ha en moyenne pour l'ensemble des exploitations caprines). Rencontrées dans 85 % des grandes exploitations, elles ne sont présentes que dans une petite exploitation sur sept.

Des actifs moins nombreux mais un salariat non familial qui résiste

De l'ordre de 1 610 actifs familiaux (4 095 en 2000) interviennent dans les exploitations ayant des caprins dont 1 260 chefs d'exploitation ou coexploitants et 275 conjoints non coexploitants. Près d'un conjoint sur deux (43 %) n'intervient pas dans la vie professionnelle de ces exploitations. Dans son ensemble, la main d'œuvre familiale apporte 83 % du travail recensé (env. 1,5 UTA par exploitation en 2010). Le complément est apporté par de la main d'œuvre non familiale (0,3 UTA par exploitation en moyenne), majoritairement par des

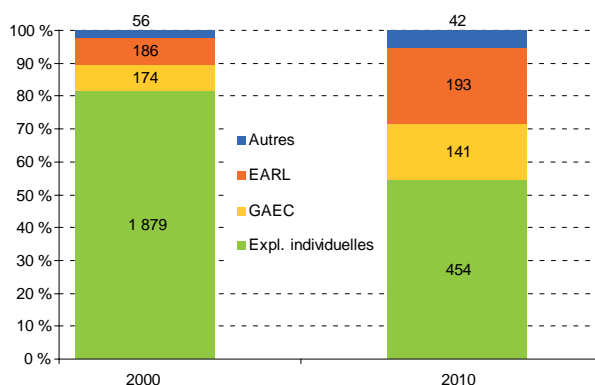
salariés permanents non familiaux (10 % de la force de travail globale). Dans un contexte de diminution du nombre d'actifs, la place des salariés permanents non familiaux se consolide (222 salariés et 139 exploitations concernées en 2010). Contrairement à d'autres secteurs d'élevages, la structure de la pyramide des âges des éleveurs de caprins (chefs et coexploitants) a peu évolué en dix ans. Ces derniers ont en moyenne 46 ans. Les exploitants de moins de 40 ans représentent près de 31 % des dirigeants. Ils sont d'autant plus présents dans les

exploitations que le poids économique de celles-ci est important. Ainsi, ces jeunes agriculteurs représentent 10 % des exploitants des petites exploitations mais 37 % dans les exploitations qualifiées de grandes. La proportion des exploitants de plus de 60 ans est en diminution. Les femmes représentent 23 % des chefs d'exploitation. En considérant l'ensemble des exploitants (chefs et coexploitants), la présence de femmes s'affirme puisque ces dernières représentent alors 31 % des effectifs (24 % en 2000).

Les formes sociétaires s'affirment notamment le statut EARL

Privilegié par les exploitations de petite ou moyenne dimension, le statut juridique individuel (env 450 exploitations) est en nette régression dans les élevages caprins (55 % des exploitations en 2010 contre 82 % en 2000). A contrario, la part des formes sociétaires progresse, en particulier celle des EARL (figure 4). Issues pour partie d'exploitations individuelles, les EARL progressent en part relative (de 8 à 23 %) mais aussi en nombre. L'effectif des GAEC s'érode d'une trentaine d'exploitations. Alors qu'en moyenne, on dénombre 1,1 UTA totale par exploitation caprine individuelle, ce chiffre grimpe à 2,2 pour les EARL et 3,3 pour les GAEC.

Fig. 4 : Développement de la part des formes sociétaires
Statut juridique des exploitations caprines des Pays de la Loire



Champ : exploitations ayant des caprins
Source : Agreste - recensements agricoles 2000 et 2010

Des circuits courts dans une exploitation caprine sur cinq

La commercialisation via des **circuits courts** concerne 180 exploitations environ (21 %). Plus de 40 % des exploitations caprines de dimension moyenne ont fait ce choix contre 20 % des petites exploitations et 16 % des grandes. Très majoritairement, la commercialisation concerne des produits laitiers (et dans une moindre mesure des produits animaux autres). La vente directe au consommateur en nom propre est nettement privilégiée

par rapport aux autres types de circuits courts. La moitié des élevages engagés dans ce type de commercialisation ont moins de 30 chèvres dans leur élevage. Près de 220 exploitations avec caprins (26 %) déclarent avoir au moins l'une de leurs productions sous **signe de qualité** (officiellement reconnu ou non). Pour une centaine d'entre elles, le lait et/ou les produits laitiers sont concernés. Dans une moindre mesure,

les produits animaux (issus de caprins et/ou de bovins notamment) sont également engagés dans une démarche qualité. Les démarches s'appuyant sur des signes officiels de qualité (AOP, IGP, label et certificats de conformité) sont au final peu rencontrées. Près de 7 % des exploitations (une soixantaine) disposent de la certification « agriculture biologique » ou sont en cours de conversion. De l'ordre de 17 % des éleveurs de caprins pratiquent

une **activité de diversification**. Il s'agit alors par ordre décroissant de fréquence : de transformation de lait, d'activités de loisirs (accueil à la ferme,...), de transformation de produits agricoles autres que le lait ou d'hébergement.

La succession : beaucoup d'incertitude, en particulier dans les structures de petite ou moyenne dimension

Près de la moitié des exploitations avec caprins (48 %) compte au moins un exploitant âgé de 50 ans ou plus (400 exploitations concernées). Ces structures détiennent 44 000 chèvres et 20 500 ha de SAU environ. L'enjeu de la transmission se pose et il apparaît

que moins d'une exploitation concernée sur trois a un successeur connu. Dans les autres situations, la succession est incertaine (environ 53 %) ou très peu probable (environ 15 %). Lorsque le successeur est connu, il s'agit dans près de neuf situations sur dix d'un membre de

la ou des famille(s) et dans trois situations sur dix d'un coexploitant de l'exploitation. L'incertitude de la succession est d'autant plus grande que la dimension économique de la structure est réduite.

Tableau 1 : Principales caractéristiques des exploitations ayant des caprins

	Loire-Atlantique		Maine et Loire		Mayenne		Sarthe		Vendée		Pays de la Loire	
	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
Nombre d'exploitations caprines	139	377	168	593	137	401	123	431	263	493	830	2 295
Nombre de caprins	10 077	3 481	43 556	24 366	8 903	5 313	5 490	4 401	96 180	74 090	164 206	111 651
Nombre moyen de caprins	72	9	259	41	65	13	45	10	366	150	198	49
Nombre d'exploitations avec chèvres	127	354	164	553	121	356	113	398	252	461	777	2 122
Nombre de chèvres	7 000	2 606	31 243	16 587	6 464	3 593	3 686	3 334	65 885	48 468	114 278	74 588
Nombre moyen de chèvres	55	7	191	30	53	10	33	8	261	105	147	35
UTA totales	205	373	358	757	173	433	150	412	627	900	1 513	2 874
UTA familiales	151	299	305	671	157	412	126	378	523	799	1 261	2 558
UTA Chefs et coexploitants	128	230	268	491	131	304	100	258	460	606	1 087	1 889
UTA salariés permanents hors MO familiale	35	36	35	50	9	10	19	20	59	45	157	161
Nombre de salariés permanents non familiaux	42	52	52	66	12	16	29	34	87	83	222	251
SAU (ha)	4 608	9 512	10 411	17 777	4 942	10 975	4 240	10 958	20 691	24 481	44 892	73 703
SAU moyenne (ha)	33	25	62	30	36	27	34	25	79	50	54	32
SFP (ha)	3 647	7 643	6 693	12 201	3 709	8 066	2 994	6 671	13 154	15 018	30 196	49 598
SFP moyenne (ha)	26	20	40	21	27	20	24	15	50	30	36	22
COP (ha)	882	1 565	3 560	4 767	1 189	2 550	1 209	3 643	7 339	8 054	14 179	20 578
Surface moyenne en COP (ha)	6	4	21	8	9	6	10	8	28	16	17	9

Source : Recensements agricoles 2000 et 2010

Tableau 2 : Principales caractéristiques des exploitations ayant des chèvres

	Nombre d'exploitations	Nombre de chèvres	Nombre moyen de chèvres	UTA totales	UTA totales par exploitation	Nombre de chèvres par UTA	SAU (ha)	SAU par UTA (ha)	SAU par exploitation (ha)	Nombre d'UGB herbivores par ha de SFP
RA 2010										
moins de 5 chèvres	261	508	2	304	1,16	1,7	10 226	33,7	39,2	1,4
5-9 chèvres	54	350	6	80	1,48	4,4	1 431	17,9	26,5	1,2
10-19 chèvres	22	266	12	24	1,10	11,0	469	19,3	21,3	1,1
20-49 chèvres	38	1 166	31	62	1,62	18,9	1 057	17,2	27,8	1,2
50-99 chèvres	37	2 650	72	77	2,07	34,6	1 449	18,9	39,2	1,4
100-199 chèvres	92	14 018	152	174	1,89	80,6	5 189	29,8	56,4	1,8
200-299 chèvres	119	28 702	241	264	2,22	108,6	8 349	31,6	70,2	2,1
300-399 chèvres	69	23 163	336	196	2,84	118,3	6 368	32,5	92,3	2,1
400-499 chèvres	50	21 623	432	147	2,93	147,6	4 663	31,8	93,3	2,3
500 chèvres et plus	35	21 832	624	115	3,29	189,4	3 397	29,5	97,1	2,9
Toutes exploitations avec chèvres	777	114 278	147	1 442	1,86	79,3	42 600	29,6	54,8	1,9

	Nombre d'exploitations	Nombre de chèvres	Nombre moyen de chèvres	UTA totales	UTA totales par exploitation	Nombre de chèvres par UTA	SAU (ha)	SAU par UTA (ha)	SAU par exploitation (ha)	Nombre d'UGB herbivores par ha de SFP
RA 2000										
moins de 5 chèvres	1 506	2 561	2	1 614	1,07	1,6	41 761	25,9	27,7	1,4
5-9 chèvres	130	782	6	96	0,74	8,1	1 587	16,5	12,2	1,1
10-19 chèvres	43	541	13	39	0,90	13,9	955	24,6	22,2	1,0
20-49 chèvres	61	2 056	34	92	1,52	22,2	2 041	22,1	33,5	1,4
50-99 chèvres	63	4 601	73	116	1,84	39,6	2 665	22,9	42,3	1,8
100-199 chèvres	184	26 310	143	354	1,93	74,3	9 180	25,9	49,9	2,1
200-299 chèvres	91	21 023	231	223	2,45	94,3	5 864	26,3	64,4	2,3
300-399 chèvres	28	9 443	337	84	2,99	112,7	2 143	25,6	76,5	2,5
400-499 chèvres	13	5 441	419	43	3,28	127,8	1 224	28,7	94,1	3,0
500 chèvres et plus	3	1 830	610	16	5,18	117,7	576	37,0	191,9	4,0
Toutes exploitations avec chèvres	2 122	74 588	35	2 676	1,26	27,9	67 996	25,4	32,0	1,6

Source : Recensements agricoles 2000 et 2010

Définitions et méthode

Cette étude mobilise des données issues des recensements agricoles 2000 et 2010. La population étudiée correspond aux exploitations ayant au moins un caprin. Des zooms plus restrictifs (exploitations caprines spécialisées et exploitations avec chèvres notamment) viennent compléter cette approche « toutes exploitations avec caprins ».

■ **Exploitation agricole** : unité économique qui a une activité agricole, qui atteint une certaine dimension et possède une gestion courante indépendante. Toutes les informations collectées sont rapportées à la commune siège de l'exploitation même si cette dernière intervient sur plusieurs communes.

■ **Unité de travail annuel (UTA)** : mesure en équivalent temps complet le volume de travail fourni par les différentes composantes de la main d'œuvre intervenant dans l'exploitation. Cette notion est une approche du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles. Ainsi, l'approche par les UTA est souvent complétée par une analyse du nombre d'actifs agricoles c'est à dire des personnes qui physiquement interviennent, plus ou moins, dans la vie de l'exploitation.

■ **Unité gros bétail (UGB)** : unité employée pour comparer ou agréger des effectifs animaux, d'espèces ou de catégories différentes. Cette notion permet notamment d'apprécier des niveaux de chargement en rapportant les valeurs UGB calculées à la surface fourragère de l'exploitation (UGB alimentation grossière) ou à la surface agricole utilisée par l'exploitation (UGB tous aliments).

■ **Production brute standard (PBS)** : les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS traduit donc un potentiel de production des exploitations permettant de les classer selon leur dimension économique. Ainsi, la PBS des « petites exploitations » est inférieure à 25 000 euros, celle des « moyennes exploitations », est comprise entre 25 000 et 100 000 euros et celles des « grandes exploitations » est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution des différentes productions à la production brute standard d'une exploitation permet donc de déterminer l'orientation technico-économique (OTEX) de cette exploitation.

■ **Orientation technico-économique (OTEX)** : elle est déterminée à partir de la contribution des différentes surfaces et catégories animales à la production brute standard (PBS) de l'exploitation. Ainsi une exploitation est déclarée spécialisée en « caprins » si sa PBS globale résulte, pour au moins les deux tiers, de cette activité.

Pour en savoir plus :

- Site Internet de la DRAAF Pays de la Loire, rubrique Statistiques, le recensement agricole 2010
<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Le-recensement-agricole-2010>
- Site national Agreste : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/>



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

12, rue Menou - BP 23523 - 44035 NANTES cedex 1 - Tel : 02 40 12 36 40 - Fax : 02 40 12 36 43

Courriel : srise.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

- Directeur Régional : Vincent FAVRICHON
- Directrice de la publication : Patricia BOSSARD
- Rédacteur en chef : Jean-Pierre COUTARD
- Rédaction : Bernard ROBERT
- Cartographie : Virginie PERIN
- Composition : Bénédicte GUY
- Dépôt légal à parution
- ISSN : 1956 - 7499
- © Agreste 2012